Christoph GRABENWARTER Juge à la Cour constitutionnelle de la République d'Autriche



Christoph GRABENWARTER, né le 4 août 1966 à Bruck/Mur, scolarité à Graz ; baccalauréat en 1984 à l'internat lycée de l'État de Graz-Liebenau ; études de droit (magistère en 1988 et doctorat en 1991) et de sciences économiques (magistère en 1989 et doctorat en 1994) à Vienne ; entre 1988 et 1997 assistant universitaire à l'Université de Vienne; en 1997 habilitation à diriger des recherches; de 1997 à 1999 professeur invité à l'Université de Linz ; de 1999 à 2002 professeur titulaire à l'Université de Bonn ; de 2002 à 2008 professeur titulaire à l'Université de Graz (à partir de 2006 professeur titulaire suppléant à l'Université économique de Vienne); depuis 2008 professeur titulaire à l'Université économique de Vienne enseignant le droit public, le droit économique et droit international. De 2001 à 2005 membre de la Commission fédérale des communications. De 2002 à 2005 juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme. Depuis 2005 juge suppléant à la Cour d'État de la principauté du Liechtenstein, depuis 2006 membre de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).

Membre de la Cour constitutionnelle de la République d'Autriche depuis 2005 ; élu comme rapporteur permanent à plusieurs reprises. Nommé juge à la Cour constitutionnelle par le Gouvernement fédéral.